



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

frais de cure

Question écrite n° 34504

Texte de la question

M. Jean-Claude Lenoir appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les inquiétudes suscitées par un éventuel déremboursement des cures thermales. Il est légitime de prendre des mesures afin d'éviter certains abus. Toutefois, les personnes qui ont recours à la crénothérapie pour traiter leur pathologie craignent que ces mesures n'aient pour effet de réserver cette thérapeutique aux seuls assurés sociaux qui auront les moyens d'en assumer personnellement le financement. Ces personnes souhaiteraient donc avoir l'assurance que les cures thermales continueront d'être prises en charge dès lors qu'elles sont médicalement justifiées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Lenoir](#)

Circonscription : Orne (2^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34504

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 1999, page 5318